
Bosnie-Herzégovine : sous le coup d'un mandat d'arrêt, Milorad Dodik a fui en Serbie

Description

Le 26 février 2025, la Cour de Bosnie-Herzégovine a condamné le président de la République serbe de Bosnie (RS) Milorad Dodik à un an de prison et à six ans d'interdiction d'activité politique pour avoir promulgué une loi portant sur la non-application des décisions du Haut Représentant. À la suite de cette décision, M. Dodik a indiqué qu'il ne reconnaissait ni la légitimité de la cour ni son verdict, même s'il a concédé qu'il ferait appel. Il a refusé de répondre à une convocation délivrée par le ministère public fédéral dans le cadre d'une enquête sur ses agissements portant atteinte à la Constitution fédérale.

En conséquence, un mandat d'arrêt a été émis à son encontre le 18 mars par la Cour fédérale, demandant à l'ensemble des forces de l'ordre, même en RS, de procéder à son arrestation. La pression s'accroissant, le 24 mars M. Dodik a quitté la Bosnie-Herzégovine pour se réfugier en Serbie. Il aurait atterri à Batajnica, un quartier de la commune de Belgrade disposant d'une base de l'armée de l'air, avant de participer au « Jour du souvenir » qui commémore le 26^{ème} anniversaire des bombardements de l'OTAN contre la Yougoslavie. Le dirigeant de la RS dispose à Belgrade d'un luxueux pied à terre, la villa de Dedinje, et reste soutenu par Aleksandar Vucic, le Président serbe.

Le bureau du Procureur de Bosnie-Herzégovine a diligenté une enquête pour vérifier les conditions du passage en Serbie : s'il a traversé une frontière terrestre ou s'est déplacé dans un aéroport, la police aux frontières aurait dû procéder à son arrestation. Il semblerait que M. Dodik ait effectué le trajet en hélicoptère.

Un mandat d'arrêt international pourrait être délivré à son encontre.

Sources : *Slobodna Bosna, Koha, BLIN.*

date créée

02/04/2025

Champs de Méta

Auteur-article : Stéphan Altasserre